

### Réunion avec la ministre du travail Sur la thématique de l'apprentissage et des CFA du 19 mai 2020

#### Contexte :

- *Les CFA ont rouvert le 11 mai (contrairement aux premières annonces, qui tablait sur une réouverture en juin, comme les lycées) ; les lycées professionnels, quant à eux, ouvriront au mieux en juin.*
- *Le ministère du Travail a publié sur son site un guide pour la reprise de l'activité dans le secteur de la formation professionnelle et de la formation continue, qui repose sur les mesures barrières à mettre en place, la nécessité d'adapter les plannings, la taille et le nombre de groupes pouvant être accueillis, et une concertation nécessaire entre centres d'apprentissages et les entreprises.*
- *La question de la certification des apprentis, et de l'adaptation de leurs règles de délivrance n'est pas réglée.*
- *Les apprentis peuvent rentrer dans un CFA sans avoir signé de contrat : les CFA ont la possibilité d'intégrer les apprentis d'abord sous le statut de stagiaire de la formation professionnelle le temps de conclure un contrat. Ils ont 3 mois (durée allongée à 6 mois pendant la crise sanitaire) pour trouver une entreprise d'accueil. Or, un certain nombre d'apprentis vont se retrouver sur le carreau.*
- *On craint une chute de 20 à 40% du nombre d'apprentis pour la prochaine rentrée. Certains secteurs seront davantage touchés : hôtellerie/café/restaurants, événementiel, BTP.*
- *Pour préparer la prochaine rentrée, les CFA devront adapter leurs politiques d'information / communication (pas de journées portes ouvertes...) pour leurs campagnes de recrutement, en privilégiant le distanciel et le numérique. Cela risque d'accentuer encore davantage les inégalités.*

#### Intervention de la CGT

Le gouvernement a fait le choix de précipiter la réouverture des Centres de Formation pour Apprentis (CFA). Cette annonce est d'autant plus surprenante que les lycées professionnels ne vont rouvrir au mieux que début juin. L'argument principal tient à des motifs économiques, afin que les apprentis participent à la relance économique. Mais dans une logique qui serait rationnelle, le calendrier des lycées professionnels et celui des CFA devrait être exactement le même. Attention à ne pas contribuer à les distancier davantage, voire de les concurrencer.

Aujourd'hui, des jeunes mineurs sont susceptibles de retourner dans leurs entreprises, alors qu'ils sont plus fragiles et ont moins de capacité à se défendre. Cela pose un réel problème de responsabilité, et la CGT demande que les apprentis mineurs soient placés sous tutelle éducative et non patronale.

La situation des CFA est intrinsèquement liée à l'activité économique et à la situation de l'emploi ; si l'activité reprend, les CFA reprendront - et pas l'inverse. On sait que les jeunes, notamment les alternants, sont les principales et premières victimes des diminutions d'emplois en cas de crise économique. Cependant, il faut analyser la situation au bon endroit : ce n'est pas la formation qui crée l'emploi.

La principale cause des difficultés auxquelles font face les CFA aujourd'hui est la modification structurelle de leur modèle économique, causée par la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel ». Ce modèle a été pensé dans une perspective de croissance économique et a soumis les CFA à la loi du marché. S'ils ne sont pas épargnés aujourd'hui par les conséquences de la crise sanitaire, c'est notamment en raison des choix politiques désastreux du gouvernement.

Les CFA sont désormais financés aux contrats, dont le coût est fixé par les commissions paritaires nationales emploi-formation de branches. Aussi, mathématiquement, quand moins de contrats sont signés, il y a moins d'argent pour les CFA. Et en situation de crise économique, les jeunes entrants sont extrêmement touchés par les gels des embauches.

Un grand nombre de CFA risquent de ne pas rouvrir de sections à la rentrée prochaine, car ils n'auront pas suffisamment d'apprentis inscrits pour leur garantir un point d'équilibre financier : les frais fixes sont les mêmes, que le CFA accueille 10 ou 20 alternants. Il est donc nécessaire de sortir de la logique du financement des CFA aux contrats, en trouvant des moyens de soutenir l'ouverture de sections malgré les fragilités budgétaires. Nous devons également prêter attention aux logiques de concentration aux mains des grands groupes : il faut préserver un maillage territorial pluriel et professionnel.

Cette crise affectera également les modèles économiques des OPCO, dont la majeure partie est devenue plus que dépendante de la péréquation en matière d'alternance.

Dans ce contexte, France Compétences aura un rôle essentiel à jouer.

Il est nécessaire de soutenir l'apprentissage par des mesures, mais il faut être vigilants par rapport aux effets d'aubaine, qui permettraient aux entreprises de remplacer des salariés permanents par des apprentis. Les mesures doivent permettre de ne pas avoir à choisir entre maintenir un emploi ou prendre un apprenti. Elles doivent s'adresser aux entreprises qui auront maintenu l'emploi et un coup de pouce pourrait également être proposé à l'attention des entreprises qui signent directement un CDI (qui sont malheureusement une minorité). Pour la CGT, il n'y a pas lieu d'augmenter les aides au recrutement d'apprentis, mais de les conditionner au regard de l'emploi maintenu en interne.

Plus globalement, la crise sanitaire est l'occasion de repenser plus profondément la question de l'apprentissage, en retravaillant et réaffirmant son caractère de formation initiale. On le voit, l'augmentation du nombre d'apprentis profite quasi exclusivement au supérieur, phénomène poussé par les universités et les écoles. Le prétexte de la revalorisation de l'image de l'apprentissage par les universités ne tient pas, car pour tous les jeunes, c'est le métier qui attire, et non pas la voie de formation. Il est nécessaire de trouver des solutions pour inverser cette courbe.

Nous devons également intégrer dans la réflexion la question des lycées professionnels, en réfléchissant à la part d'alternance, qui est déterminante sur le fait qu'un jeune s'intègre ou pas dans l'emploi. Les jeunes issus des lycées professionnels sont victimes d'un effet de tri social à la signature de contrat : contrat d'apprentissage ou embauche post-formation. Des solutions pourraient être explorées : par exemple, leur intégration dans les effectifs pris en compte pour le calcul de la Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage. Il faut également garder une exigence dans les matières générales, que ce soit pour les alternants ou les apprentis, afin de leur permettre d'évoluer plus facilement tout au long de leur vie professionnelle.

Enfin, il est nécessaire d'ouvrir la réflexion à la problématique de la responsabilité de la relation entre sous-traitants et donneurs d'ordres, en responsabilisant ces derniers quant à l'accueil des alternants.

#### **Question complémentaire sans rapport avec l'alternance :**

Est-ce des enquêtes des DIRRECTE et des ARS ont été diligentées sur la situation des abattoirs où il y a eu des cas de contamination. Quel en est la conclusion ?

---

Le Patronat est monté au créneau sur les points suivants :

- La nécessité de mettre en place des mesures d'urgence « c'est maintenant que les contrats d'apprentissage se décident » ;
- L'exonération de cotisations (« charges ») patronales pour les entreprises embauchant des apprentis ;
- L'allongement du temps passé en CFA, pour permettre aux apprentis de rester jusqu'à 9 mois dans les CFA en attendant d'avoir signé un contrat de travail avec une entreprise ;
- Des aides aux entreprises - le MEDEF propose une aide de 10.000 par alternant, quelle que soit la taille de l'entreprise et le niveau de diplôme, la CPME un bonus pour les entreprises qui embauchent davantage d'apprentis, et l'U2P un dispositif « 0 coûts » pendant un an pour un maître d'apprentissage.
- La possibilité d'ouvrir le prêt de main d'œuvre d'une entreprise à une autre aux apprentis ;

Pour le MEDEF, la question du financement des CFA au coût contrat va se poser.

La CPME a admis que la question des apprentis mineurs est « un sujet ».

La question de l'aide à l'équipement numérique des apprentis a été posée, certains considérant qu'elle était nécessaire au regard du développement à distance, d'autres que les jeunes étaient souvent mieux équipés que les autres.

La CFDT a porté des propositions pour renvoyer les questions d'urgence liées à l'apprentissage à la négociation dans les branches et dans les entreprises, afin de « voir les leviers, et définir engagements et objectifs de branches. Elle propose qu'une aide spécifique soit accordée aux entreprises couvertes par un accord de branche. Elle propose également d'encourager le développement de l'alternance dans les fonctions publiques, notamment dans le versant territorial, afin de permettre parcours pour les jeunes sans qualifications (financé par le Plan d'Investissement des Compétences). Enfin, elle met sur la table la proposition pour un soutien accru pour inciter les jeunes à chercher un contrat d'apprentissage via un portail national, en créant une dynamique nationale qui doit trouver des ancrages territoriaux.

FO a réaffirmé son soutien à la réforme de l'apprentissage, et propose de rediscuter des coûts contrats dans les branches.

La CGC propose d'adapter le mode de financement des CFA et de modifier les rythmes d'enseignement et d'alternance.

Prenant en compte les différentes propositions des organisations, la ministre nous fera parvenir sous quinzaine des propositions pour un plan de relance de l'apprentissage.

Sur la question des abattoirs, elle répond que les enquêtes sont en cours, qu'il ne semble pas y avoir de clusters mais que ce sont des cas isolés. Un de ces abattoirs ne respectait pas les conditions de sécurité préconisées dans les guides.